



## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-318 RELATIFS AUX CHIENS ET AUX CHATS**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 15 juin 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2020-318 relatif aux chiens et aux chats.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca).

Le règlement numéro 2020-318 entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À LABELLE LE 19 JUIN 2020**

Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière